

frais du culte; c'était une dette pesant sur la portion la plus infortunée, et elle n'en a été libérée que par un acte de générosité imprévue, sans quoi cette hypothèque sur l'existence misérable de ces pauvres gens eût continué et grossi.

Et, après cela, on s'étonne que notre peuple émigre aux Etats-Unis pour se décharger de ces fardeaux de milliers de piastres!

\* \* \*

Nous avons signalé, l'autre jour, ce très remarquable passage du *Trifluvien*:

Sa Grandeur Mgr de Nicolet a décidé de reconstruire la cathédrale au printemps prochain. A cet effet, Monseigneur demande à ses paroissiens une contribution volontaire de \$16,000 payées au comptant. Cette demande est favorablement accueillie par tous les citoyens. C'est pourquoi les francs-tenanciers, spécialement convoqués en assemblée, dimanche, 26 novembre, à l'issue du service divin, ont unanimement autorisé l'évêque à demander à la législature d'octroyer aux municipalités de la ville et de la paroisse de Nicolet le droit de donner chacune \$8,000 à la corporation épiscopale de Nicolet. Ce projet paraît être des plus populaires. C'est une bonne note en faveur de notre évêque et de ses ouailles. Nous nous en réjouissons.

Nous avons exprimé notre étonnement de cette sublime combinaison qu'on annonçait être très populaire.

Encore une fois, le CANADA-REVUE avait raison.

On avait trop présumé des ouailles de Monseigneur, et on leur avait trop vite délivré une bonne note, s'il faut en croire la dépêche suivante parue dans le *Star*:

*Nicolet, 1er Mars.*—On dit que Mgr Gravel, évêque de Nicolet, songe à transférer le siège de l'évêché de Nicolet à Arthabaskaville. De vagues rumeurs circulent relativement au projet de reconstruction de la cathédrale, et l'on parle d'un désaccord sérieux entre Sa Grandeur et quelques-uns des citoyens les plus importants.

Allons, décidément, la province se réveille.

Ah! si les cathédrales étaient taxées, on y regarderait à deux fois en haut lieu pour reconstruire, et les paroisses seraient rudement soulagées.

\* \* \*

Un de nos amis nous écrit:

Comté de Nicolet, Québec, 25 février 1893.

Monsieur le directeur,

Je vous informe que le CANADA-REVUE et l'*Echo*

des Deux Montagnes ont été censurés du haut de la chaire aujourd'hui par le Révérend F. X. Lessard, curé de la paroisse de St. Wenceslas, comté de Nicolet.

Il s'est servi du vieux mandement de l'archevêque de Montréal, pour dire que tous ceux qui recevront ces journaux seront privés des sacrements.

C'est le même éteignoir qui, l'été dernier, défendait aux enfants qui se préparaient à leur première communion de s'accoutumer à lire les journaux.

(Signé)

UN TÉMOIN.

C'est ça, M. Lessard!

Ne vous gênez donc pas.

Condamnez!

Nous verrons bien qui est-ce qui sera condamné le dernier.

Nous avons inscrit cette nouvelle sous la rubrique des générosités, car il y avait longtemps que notre bon clergé avait renoncé à s'occuper de nous.

L'acte du curé Lessard va donner un renouveau fort utile au mandement de Mgr Fabre, qui doit être discuté prochainement devant les tribunaux.

Par exemple, le saint homme ne l'emportera pas en Paradis, puisqu'il a trouvé moyen de scandaliser ses fidèles paroissiens eux-mêmes.

Allons! tout cela c'est bon signe.

Défendez la lecture des journaux, braves éteignoirs; c'est encore le moyen le plus sûr de faire lire le peuple.

REPORTER.

## ÇA CONTINUE

Le *Democrat Chronicle* de Rochester, N.Y., nous apprend que le Rév. Père Corbett, excommunié par Mgr Bonacum, évêque de Lincoln, dans le Nebraska, est condamné par celui-ci à trois ans de réclusion dans un monastère des environs de Montréal.

Le Père Corbett refuse de se soumettre à cette ordonnance, et il a traduit son évêque devant les tribunaux civils.

Ah ça, pourquoi le Canada servirait-il de refugium pour les révoltés des Etats-Unis?

Nous avons déjà bien assez des nôtres.

Est-ce qu'il n'y a pas de monastères aux Etats-Unis?

CANADIEN.